lafarelesoliviers.com

LA FARE LES OLIVIERS

la mantesada

votre magazine municipal de La Fare-les-Oliviers | avril 2021 - N°87

Une année sportive malgré tout

Jérôme Fernandez, champion international de handball a rendu visite aux élèves farencs

P.10

7 Un fleurissement 100% local

10 Une nouvelle jeunesse pour la chapelle Sainte Rosalie

Sommaire

votre magazine municipal de La Fare-les-Oliviers - avril 2021 - n°87

05 Vivre

Inscriptions aux services d'accueil des enfants 05

Bienveillance et polyvalence : les maîtres mots du personnel des écoles 06

Des rendez-vous conseils pour les associations 07

Crise sanitaire : le CCAS reste mobilisé 08

Un fleurissement 100% local 09

08 Sortir, bouger, découvrir

Ville Européenne du Sport 2021 10

12 Village en action

Une nouvelle jeunesse pour la Chapelle Sainte-Rosalie 12

Le budget primitif 2021 14

La fibre optique se fait désirer 16

14 S'informer

Donnez une seconde vie à vos téléphones portables 17

Concours Villas fleuries 17

Fourrière animale - Nouvelle procédure 18

État civil 19

Délibérations du Conseil Municipal 20

Tribunes 23

Elections départementales et régionales 24

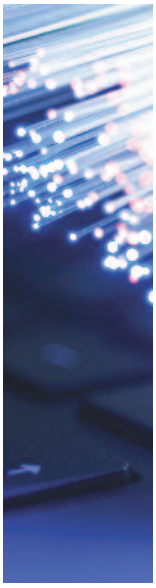

La Mantesada

Journal d'information municipal édité par la Mairie de La Fare-les-Oliviers, place Camille-Pelletan, 13580 La Fare-les-Oliviers - **Directeur de la publication :** Olivier Guirou - **Comité de rédaction :** Service communication - **Photos :** Ville de La Fare-les-Oliviers, Fotolia, Artcom - **Conception et direction artistique :** Artcom - **Impression :** Imprimerie Masson - **Dépôt légal :** Juin 2013 - **Tirage :** 4.100 exemplaires - **Avril 2021 - N°87**

Édito

S'adapter pour faire face !

En ce mois d'avril, nous vivons un troisième épisode de restrictions imposé par le gouvernement pour limiter la propagation de la Covid-19 et ses variants. Même s'il est plus souple que les premières versions, il n'en reste pas moins contraignant. Mes pensées vont surtout aux commerces « non essentiels », aux restaurants, aux cafés et bien sûr aux associations farenques. Dès que les restrictions sanitaires le permettront, nous mettrons tout en œuvre pour faciliter la reprise et accompagner tous ceux qui ont été privés d'activités pendant de longs mois.

Cette nouvelle phase de restrictions a demandé une grande réactivité de la part des services municipaux. Je pense notamment au travail réalisé par le personnel des écoles et le service sport, associations, jeunesse et éducation en lien avec les directrices d'école. En quelques jours seulement, il a fallu s'adapter au nouveau calendrier scolaire et être en mesure d'accueillir les enfants des parents exerçant des fonctions prioritaires à l'école et au centre de loisirs. Ils ont relevé le défi haut la main et je tiens à les remercier.

Nous connaissons tous la solution pour sortir enfin de cette crise … la vaccination. Après un début de campagne plutôt laborieux, vous êtes de plus en plus nombreux à être vaccinés dans les centres à proximité. La commune est partenaire du centre de vaccination de Ventabren et également du vaccinodrome de Coudoux. Par ailleurs, nous avons mis en place un service de transport pour les personnes vulnérables souhaitant se faire vacciner. Au mois de mai, le centre de Ventabren fermera ses portes pour concentrer tous les moyens sur le vaccinodrome de Coudoux et je tiens à saluer le travail réalisé par les médecins, infirmiers et personnel administratif dans des conditions qui n'ont pas toujours été faciles.

Cette crise ne sera bien évidemment pas sans conséquences sur le budget communal. Elle aura généré des dépenses supplémentaires et des pertes de recettes liées à la fermeture des services pendant les confinements successifs et pour lesquels nous avons assuré le maintien des salaires, sans compensation de l'Etat. Le budget que nous avons voté le 8 avril dernier est donc un budget réaliste que nous pourrons mettre en œuvre grâce notamment au soutien de nos partenaires institutionnels comme la Région et le Département.

Le chantier de l'école Paul Doumer se poursuivra en 2021 avec la mise en service du nouveau réfectoire en septembre, nous permettant ainsi de proposer un accès à la restauration scolaire pour tous, sans conditions. Nous nous réjouissons que cette promesse électorale de 2020 puisse se concrétiser en 2021 !

Et pour terminer, malgré une légère baisse, nous avons souhaité maintenir les subventions aux associations, durement touchées par ces derniers mois de restrictions. Le tissu associatif farenc constitue l'une des richesses de notre village et, grâce à ce soutien financier, nous espérons leur donner un petit coup de pouce pour traverser la crise et les retrouver en pleine forme à la reprise de leurs activités !

Très Sincèrement

Olivier Guirou
Maire de La Fare-les-Oliviers
1er vice-président du Conseil de Territoire du Pays Salonais

retour en images

① 14 février :
Des messages d'amour sur le panneau lumineux de la ville à l'occasion de la Saint Valentin

1

② Février :
Stage sportif du centre de loisirs

2

③ 19 mars :
Journée nationale du souvenir et de recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

3

④ 19 mars :
Cérémonie de remise du drapeau « Ville Européenne du Sport 2021 » dans les écoles de la commune

4

⑤ 2 avril :
Concours de déco au centre de loisirs de la Pomme de Pin

5

⑥ Avril :
Les Randos Orientation Farenques

6

jeunesse |

Inscriptions aux services d'accueil des enfants de 3 à 11 ans

Nouveautés pour l'année scolaire 2021-2022

La période d'inscription aux services municipaux dédiés à l'accueil des enfants de 3 à 11 ans s'ouvrira dès le 1er mai. Jusqu'au 15 août, les familles désirant faire appel à ces services (restauration scolaire, périscolaire, mercredi et vacances scolaires) pendant l'année scolaire 2021-2022 devront compléter un dossier en ligne sur le portail famille :
www.la-fare-les-oliviers.portail-familles.net

Cette année, quelques nouveautés, validées lors du conseil municipal du 8 avril, visent à faciliter davantage la vie des familles farenques.

La cantine pour tous !

Grâce à la future mise en service du nouveau réfectoire à l'école Paul Doumer, tous les enfants, sans exception, pourront déjeuner à la cantine à partir du mois de septembre.
La construction de l'école de la Pomme de Pin ainsi que la rénovation et le réaménagement de l'école Paul Doumer auront permis d'augmenter la capacité d'accueil des réfectoires et ainsi créer plus de places pour les demi-pensionnaires.

Réduction des délais de réservation

Aujourd'hui, plus que jamais, les emplois du temps des parents changent de semaine en semaine et concilier vie professionnelle et vie de famille peut vite devenir un véritable casse-tête. Afin d'aider au mieux les familles à optimiser l'articulation des temps professionnel et parental, les délais de réservation et d'annulation pour la restauration scolaire et le centre de loisirs du mercredi seront réduits à partir du mois de septembre.
Nouveaux délais à compter du 1er septembre :

- Restauration scolaire / mercredi : jusqu'à 7 jours avant la présence / absence de l'enfant (15 jours actuellement) ;
- Périscolaire : avant le vendredi de la semaine précédant la présence ou l'absence de l'enfant ;
- Centre de loisirs : jusqu'à 15 jours avant le début des vacances scolaires

L'espace famille vous accompagne

Si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches d'inscription et de réservation, l'espace famille se tient à votre disposition :
portail-famille@lafarelesoliviers.fr
04 90 45 46 09/29

Inscriptions

Pour les nouvelles inscriptions
Merci de contacter l'espace famille pour obtenir vos identifiants :
portail-famille@lafarelesoliviers.fr

Pour les réinscriptions
La réinscription n'est pas automatique. Vous devez mettre à jour vos informations et ajouter les documents obligatoires pour l'année 2021-2022.

jeunesse |

Bienveillance et polyvalence : les maîtres mots du personnel des écoles !

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), le personnel de restauration et de nettoyage ou encore les agents mobilisés pour aider vos enfants à traverser la rue, ce sont des personnes que vous croisez régulièrement autour des établissements scolaires. Un petit sourire, un bonjour, mais connaissez-vous vraiment les nombreuses missions qu'ils assurent auprès de vos enfants ? Depuis le début de la crise sanitaire, ces agents sont plus que jamais en première ligne pour veiller au bien-être et à la santé des élèves.

LE MATIN – C'EST PARTI !

Le travail dans les écoles commence dès 6 heures du matin par un grand nettoyage et désinfection des nombreuses salles des écoles, mais aussi des couloirs et des cours de récréation. La crise sanitaire a montré à quel point ce travail est indispensable pour préserver la santé de tous !

Pendant ce temps, d'autres démarrent le travail en cuisine pour que tout soit fin prêt au moment de la pause méridienne. Réception du repas de midi, conditionnement et installation des réfectoires, le compte à rebours est lancé !

A partir de 8h20, c'est l'arrivée des enfants et les responsables d'équipes notent les absences et communiquent les effectifs à la cuisine centrale qui ajuste ainsi les quantités prévues.

MIDI – C'EST L'HEURE DE POINTE !

A midi, il y a fort à faire pour assurer les 3 services dans les 4 réfectoires de la commune ! Les plus jeunes déjeunent dès 11h30 et s'enchaînent ensuite 2 autres services. Les agents veillent à ce que ces changements de service se déroulent sans encombre et dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur (nettoyage et désinfection entre chaque service de toutes les tables et chaises des réfectoires).

L'implication du personnel des écoles dans le réaménagement des réfectoires a été primordiale au cours des derniers mois. Malgré la multiplication des protocoles et leur renforcement depuis l'émergence de nouveaux variants, le travail des agents a permis d'adapter les réfectoires tout en gardant le bien-être des enfants au centre des préoccupations.

Pendant les temps de récréation, certains agents proposent des petits jeux pour les enfants qui ne souhaitent pas participer aux ateliers proposés par les animateurs du pôle jeunesse. Il s'agit de laisser les enfants se détendre, chacun à sa manière, en créant des zones de jeu et des zones calmes, évitant ainsi les situations conflictuelles.

Une soixantaine d'agents travaille du lundi au vendredi dans les écoles de la commune.

L'APRES-MIDI – C'EST SPORTIF !
Une fois le repas de midi terminé, c'est l'heure du grand ménage : plonge, nettoyage des équipements de la cuisine et du réfectoire, sans oublier le tri des déchets dont certains alimentent les biofermenteurs de la cuisine centrale pour se recycler en compost utilisé par le service des espaces verts.

A partir de 16h30, c'est de nouveau l'heure du grand ménage et de la désinfection dans les salles de classe, les bibliothèques et les sanitaires.

ACCOMPAGNEMENT PAR LA FORMATION
Pouvoir exercer une autorité bienveillante, tout en jouant le rôle de nounou, d'infirmière ou encore de médiateur, le personnel des écoles doit faire preuve de polyvalence. C'est pour cette raison qu'un plan de formation permet de mieux accompagner les agents en développant leurs compétences pour répondre aux multiples exigences de leurs postes.

Des règles d'hygiène en restauration collective en passant par l'accompagnement des enfants en situation de handicap, les techniques d'entretien, la gestion des allergies, les premiers secours ou encore la prévention des conflits, les agents sont de mieux en mieux préparés pour faire face aux différentes situations auxquelles ils peuvent être confrontés.

Une psychologue accompagne le personnel en contact direct avec les enfants. Des réunions régulières ont lieu avec l'ensemble des agents, sous forme de discussions ouvertes après une phase d'observation permettant d'analyser les différentes situations et leur gestion.

Des rendez-vous conseils pour les associations farenques

Grâce à un partenariat entre la commune de La Fare les Oliviers et ADIES 13 (Association pour le développement des initiatives économiques et sociales des Bouches-du-Rhône) les associations farenques pourront bénéficier de conseils relatifs à la gestion de leurs associations sous forme de « rendez-vous conseils associatifs » entre le 31 mai et le 4 juin.

Ces rendez-vous, entièrement gratuits, permettront de s'entretenir avec des consultants professionnels et obtenir ainsi l'aide nécessaire au bon fonctionnement des structures associatives. On y trouvera également les réponses aux nombreuses interrogations que l'on peut avoir en tant que responsable d'association.

En raison de la pandémie, ces entretiens individuels d'une durée d'une demi-heure avec prise de rendez-vous préalable, seront réalisés par téléphone (ou visio pour certains intervenants). Pour les associations farenques, ces entretiens seront programmés fin mai début juin.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous, retrouvez tous les détails sur le site de la commune :
https://bit.ly/3acoWz8

Silvia Barata et les bénévoles du CCAS

Action sociale et emploi |

Crise sanitaire : le CCAS reste mobilisé

Un an après le début de la crise sanitaire, les agents du CCAS ainsi que son équipe de bénévoles restent mobilisés afin d'accompagner les familles en difficulté. Il a fallu faire preuve de résilience face à cette situation inédite qui a plongé certains habitants dans des situations personnelles très compliquées. La solidarité est plus que jamais au cœur des missions du CCAS.

Maintenir le lien avec les personnes isolées

Depuis le début de la crise sanitaire, les agents ont gardé le lien avec les plus isolés. Environ 80 personnes recensées sur la liste des personnes vulnérables ont été régulièrement contactées par téléphone, non seulement pendant les différentes périodes de confinement, mais également lorsqu'il s'agissait de leur communiquer des informations importantes comme la distribution de masques ou la mise en place d'un service de transport vers le centre de vaccination de Ventabren par exemple.

Les derniers mois ont également mis en évidence le caractère essentiel des services d'aide pour les personnes âgées à l'image du portage des repas à domicile dont les demandes sont en hausse depuis mars 2020. La cuisine centrale prépare environ 80 repas par jour.

Vous souhaitez vous inscrire sur la liste des personnes vulnérables ?
Contactez le CCAS :
ccas@lafarelesoliviers.fr
04 86 64 82 82

L'Epicerie du Cœur

Même au plus fort de la crise, l'Epicerie du Cœur n'a jamais cessé de recevoir les bénéficiaires et fonctionne depuis mars 2020 à capacité maximale. Avec la mise en place des protocoles sanitaires, il a fallu repenser son fonctionnement et les familles inscrites ont rapidement pris l'habitude d'aller chercher leurs courses sur rendez-vous.

Et ses bénévoles …

Lors du premier confinement, les bénévoles ont été contraintes d'abandonner leurs postes pendant quelques temps. Cependant, toutes ont souhaité reprendre du service dès que la situation sanitaire le permettait.

Silvia Barata, adjointe déléguée à l'action sociale et à l'emploi souligne l'engagement sans faille des bénévoles : « *Depuis de nombreuses années, elles mettent leur énergie et leurs compétences au service de l'Epicerie du Cœur. Je tiens à les remercier pour le précieux soutien qu'elles apportent aux familles en difficulté* ». D'une manière générale, le CCAS a noté une nette augmentation de personnes ayant besoin d'un accompagnement personnalisé et, surtout, d'une écoute attentive.

Avec la crise sanitaire, la précarité touche de plus en plus de Français et la Fare les Oliviers ne fait malheureusement pas exception à cette règle.

Si vous souhaitez obtenir un rendez-vous avec un conseiller :
04 86 64 82 82
ccas@lafarelesoliviers.fr

Vous recherchez un logement social ? Connectez-vous à la nouvelle plate-forme locative !

Vous êtes : salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus avec des revenus modestes ?
Vous recherchez : un logement social adapté à l'évolution de votre situation familiale ou professionnelle ?

Rendez-vous sur www.al-in.fr pour être informés des logements disponibles à la location dans vos secteurs de recherche.
Attention : pour bénéficier des offres de logement de la plateforme AL'in, vous devez détenir un Numéro Unique.
Il est votre identifiant indispensable pour postuler à une offre de logement social

Un fleurissement 100% local ! La nouvelle mission des Jardins Alexis

Les Jardins Alexis soufflent leur dixième bougie
Depuis 10 ans, les ouvriers des Jardins Alexis, gérés par le Relais Emploi, produisent des fruits et des légumes pour l'Epicerie du Cœur ainsi que pour la cuisine centrale. Au fur et à mesure des saisons et de l'augmentation de la surface cultivée, l'activité des jardins s'est fortement développée. La production annuelle est passée de 767 kg en 2012 à 1165 kg en 2020.

Une nouvelle activité de floriculture
Malgré une activité de production prenante, cela faisait quelque temps qu'un nouveau projet prenait forme dans la tête du chef de chantier : développer une nouvelle activité de floriculture permettant d'assurer de façon autonome la production de fleurs destinées à agrémenter les jardinières et les espaces verts de la commune.
Une serre a été installée à la cuisine centrale à l'automne 2020 et aménagée par les ouvriers pour ajouter les équipements nécessaires à cette nouvelle activité.
Un travail en lien avec les espaces verts
Depuis la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts en 2012 et l'obtention du label « Ville Nature », la commune privilégie les espèces vivaces, moins gourmandes en eau et plus favorables à la biodiversité, pour la grande majorité de ses massifs. Cependant quelques sites du centre-ville sont encore réservés à des plantations à vocation ornementale, c'est-à-dire des fleurs de saison achetées chaque année : la place de la Mairie, le rond-point de Coggiola, la place Calvin, la place des Droits de l'Homme, le centre culturel Jean Bernard ou encore les entrées de ville. Les fleurs produites par les Jardins Alexis seront utilisées pour ces espaces fleuris.

Les ouvriers ont travaillé en lien avec les espaces verts de la commune afin de savoir quelles espèces planter et pour quelle période de l'année. Les jardiniers assurent dorénavant la production de 6 variétés différentes, 2 fois par an. En tout, ce sont 2300 fleurs, cultivées dans la serre communale, qui seront plantées par le service des espaces verts au mois de mai, puis au mois de novembre. En quelques mois seulement, les jardiniers sont en mesure d'assurer les besoins en fleurissement de toute la commune. De la semence à l'espace vert, le fleurissement sera 100% local en 2021 !

Vous êtes à la recherche d'un emploi ? Vous avez un projet de formation ?
Le Relais Emploi vous accompagne !

Les agents du service relais emploi vous écoutent, vous informent et vous orientent lors de vos démarches de recherche d'emploi.

Quels services sont proposés ?
Pour connaître l'ensemble des services proposés (recherche d'offres d'emploi, inscription et actualisation pôle emploi, aide à l'élaboration d'un cv, recherches de formations …) rendez-vous sur : **www.lafarelesoliviers.com/emploi/**
Prendre rendez-vous.
Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 04 86 64 82 82 ou par mail relaisemploi@lafarelesoliviers.fr pour un entretien personnalisé.

Où consulter les offres ?
Le Relais Emploi publie régulièrement des offres d'emploi et de formation sur sa page Facebook. Tenez-vous au courant sur :
www.facebook.com/servicerelaisemploi-lafarelesoliviers

sport |

« Ville Européenne du Sport 2021 ». Une année sportive, malgré tout

Depuis le mois de décembre, La Fare les Oliviers porte fièrement le titre de « Ville Européenne du Sport 2021 », un label décerné par ACES Europe (Association des Capitales Européennes du Sport). En dépit des difficultés liées à la crise sanitaire, la commune tente de faire vivre ce label avec les associations sportives farenques et les écoles.

Séances de tir à l'arc pour les CM1 Paul Doumer

Coup d'envoi d'une année dédiée au sport

Au mois de mars, les écoles élémentaires de la commune ont accueilli une cérémonie de remise du drapeau officiel. En effet, le sport scolaire étant un composant important du dossier de candidature, la municipalité tenait à célébrer le label avec les élèves et les équipes enseignantes des 2 écoles élémentaires.

Pour le plus grand plaisir des enfants (et des adultes !), 2 grands sportifs étaient présents pour partager ce moment de fête : Jérôme Fernandez, champion international de handball dont le gymnase inauguré en 2017 porte le nom, ainsi que Juliette Tarting, championne de France junior de judo et championne de France et vice-championne d'Europe de Ju-jitsu brésilien. Ces sportifs de haut niveau ont soutenu la candidature de La Fare les Oliviers et sont un bel exemple pour les écoliers farencs.

Etaient également présents : le député Jean-Marc Zulesi, Robert De Vita, président d'ACES France, Philippe Joubert, représentant de l'Inspection Académique, Monsieur le Maire Olivier Guirou ainsi que les élus délégués au sport et à l'éducation.

Malgré un protocole sanitaire strict, ce moment de fête a été apprécié par tous. Jérôme Fernandez n'a pas boudé son plaisir « *Je viens en voisin parce que je n'habite pas très loin et à chaque fois c'est un réel plaisir de pouvoir venir dans cette belle commune et pouvoir partager des moments de convivialité avec tout le monde* ». Il a tenu à souligner la qualité des infrastructures de la ville : « *La Fare est une commune qui est à l'initiative de beaucoup de choses, notamment dans le sport. On le voit au niveau des infrastructures* » avant de préciser « *c'est tout naturellement que j'ai soutenu cette initiative et je suis content que cette commune continue à œuvrer pour le sport ici dans la région* ».

Juliette Tarting a grandi à La Fare les Oliviers où elle a démarré sa carrière de sportive de haut niveau. Elle s'est entraînée pendant de nombreuses années au Judo Club Farenc. « *C'était important pour moi de venir ici et de soutenir cette candidature parce que la Fare, c'est un village profondément sportif et c'est ici que j'ai pu développer les valeurs du sport qui sont vraiment pour moi le partage, le respect, le courage et l'amitié* ».

Cérémonie de remise du drapeau de Ville Européenne du Sport dans les écoles

Une adaptation de tous les instants pour encourager la pratique sportive

Malgré une année qui s'annonce encore compliquée sur le plan sportif, le service des sports travaille en partenariat avec les associations et les écoles pour que, en fonction des différentes restrictions sanitaires, les Farencs puissent pratiquer du sport lorsqu'il est possible.

A titre d'exemple, les écoliers ont pu pratiquer du VTT, du tir à l'arc, de l'escalade ou encore du Quidditch jusqu'à la fermeture des écoles ce mois-ci. Les éducateurs sportifs espèrent pouvoir continuer avec des séances de course d'orientation au mois de mai ainsi que le traditionnel stage « Activités Physiques de Pleine Nature » (APPN) pour les classes de CM2.

Depuis le début de l'année, des associations sportives ont pu maintenir des séances d'entraînement en plein air grâce à la mise à disposition des installations comme le stade Sainte Rosalie ou le city park qui ne leur sont pas habituellement réservées. Chaque association tente de garder le lien avec ses adhérents pour les inciter à bouger, même si ce n'est pas toujours simple !

Séances de VTT pour les CE2 de la Pomme de Pin

Les Randos Orientation Farenques – nouvelle formule

Organiser des manifestations sportives dans le contexte sanitaire actuel relève du défi ! Un défi que le service des sports a relevé haut la main en travaillant sur une nouvelle formule pour les traditionnelles « Randos Orientation Farenques ».

Nombreux sont les Farencs qui ont saisi l'opportunité pour aller randonner en colline et respirer le grand air du printemps pendant tout le mois d'avril. En accès libre, plus de 250 personnes y ont déjà participé et posté leurs photos sur #randosfarenques2021. Prolongées pendant le mois de mai, il est encore temps de chausser vos baskets et participer au challenge si vous en avez envie. Retrouvez tous les renseignements sur

https://bit.ly/3ue08OW

Ainsi, le service des sports espère créer quelques bons souvenirs et moments marquants pour le sport, en dépit des difficultés liées à la crise sanitaire.

Match de Quidditch pour les CM2 de la Pomme de Pin

La vierge au serpent a retrouvé sa place sur le fronton de la chapelle

travaux |

Une nouvelle jeunesse pour la Chapelle Sainte Rosalie

Entre février et avril, la Chapelle Sainte Rosalie s'est parée d'échafaudages imposants et des artisans étaient à l'œuvre pour bichonner cette vielle dame si chère au cœur des Farencs. Pendant 2 mois la chapelle a fait l'objet d'un vaste chantier de rénovation qui devrait lui permettre de traverser sereinement quelques décennies supplémentaires.

La cloche et son mécanisme ont été rénovés.

Un peu d'histoire – pourquoi Sainte Rosalie ?

C'est en 1720 que Sainte Rosalie, protectrice de la Peste, sauve les Farencs de ce fléau rapporté par le navire Grand Saint-Antoine à Marseille. Aidé certainement par les conditions d'isolement et le site collinaire des Bastides, le village sera épargné. En 1722, en guise de remerciement, les habitants érigent un oratoire qui lui est dédié sur une parcelle au pied de la colline. Plus tard, cette parcelle sera également baptisée « Sainte Rosalie », répertorié ainsi sur le cadastre Napoléonien de 1832-1833.

Lors de sa construction, la chapelle est baptisée « Notre Dame de la Salette », sûrement en hommage à l'apparition de la Vierge Marie en 1846 à Salette-Fallavaux en Isère. Cependant, pour financer le projet, les Farencs ont dû mettre la main à la poche lors de quêtes à domicile ou par des prestations en nature. Construite par leurs dons et leur sueur, quelques mètres à peine de l'oratoire Sainte Rosalie, les habitants ont ainsi préféré lui donner le nom de leur Sainte Patronne. Aujourd'hui encore, les Farencs gardent un profond attachement à leur chapelle Sainte Rosalie, monument emblématique du village.

Une rénovation salvatrice

La chapelle a traversé les années et cela fait plus de 160 ans que Sainte Rosalie veille sur le village. Elle a déjà fait l'objet de rénovations au cours des décennies passées avec notamment la restauration de la charpente et de la toiture en 2012. Néanmoins, à l'aube des années 2020, la construction avait besoin d'une restauration en profondeur pour lui redonner à la fois son éclat et la protéger de l'humidité qui menaçait sa structure. Ainsi la façade et les enduits intérieurs ont été entièrement rénovés et la chapelle sera désormais protégée des eaux de ruissellement et des remontées d'humidité.

L'échafaudage déployé pendant les travaux à l'intérieur et à l'extérieur de la Chapelle a permis d'affiner le premier diagnostic et de déceler d'autres désordres dus aux affres du temps, notamment la détérioration des vitraux et le degré d'usure du mécanisme soutenant la cloche. Ces éléments ont également été restaurés pendant le chantier de rénovation, financé à hauteur de 70% par le Conseil Départemental.

La renaissance de la statue de la Vierge au serpent

Il y a une quinzaine d'années, quelques personnes, alliant bêtise et adresse avaient jugé bon de détruire à coup de pierres la statue située sur le côté ouest du pignon de la façade principale de la chapelle. Entièrement détruite, cette statue représentait la Vierge Marie écrasant un serpent, les pieds nus sur un globe terrestre.

Joël Yerpez, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, à la gestion du patrimoine et aux travaux raconte : « *Un matin, nous avions retrouvé au pied de la Chapelle, près de 80 morceaux de notre vierge au serpent. Nous avions ramassé l'ensemble des morceaux en se disant qu'un jour, on pourrait peut-être la reconstituer et la remettre en place* ».

Le chantier de restauration était donc l'occasion de réhabiliter la Vierge au serpent, grâce au travail réalisé par une société de restauration. Les travaux ont permis de confirmer qu'il s'agissait bien de la statue d'origine : « *A l'aide de la nacelle du service technique, j'ai pu récupérer le socle de la statue et notamment une partie du globe terrestre qui était resté fixée aux pierres du fronton. Une date est apparue : MDCCCLIV (1854). Date qui ne se voit pas du sol, mais qui prouve que la statue est bien l'originale érigée lors de la construction de la Chapelle* » révèle Joël Yerpez.

Ainsi, ce morceau du patrimoine historique du village a pu être sauvegardé, reprenant après quelques années d'absence sa place sur le fronton de la chapelle aux côtés de Saint Jean l'Evangéliste au livre et à l'aigle.

Montant total des travaux : 83 702 €HT

PROJET CO-FINANCÉ 70% PAR LE DÉPARTEMENT

Financés à hauteur de 70% par le Conseil Départemental

Les vitraux, abîmés par les assauts du temps, ont été restaurés.

budget |

Budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 s'élève, toutes sections confondues, à 22 470 393,50 € contre 24 304 708,63 € au Budget Primitif 2020, ce qui représente une diminution de 7,55 %.

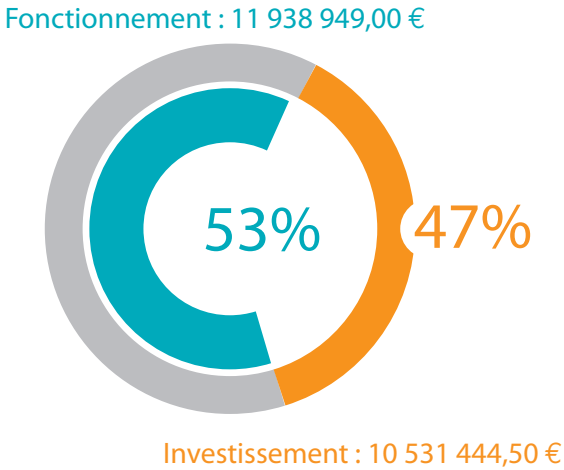

Répartition des charges à caractère générale par pôle

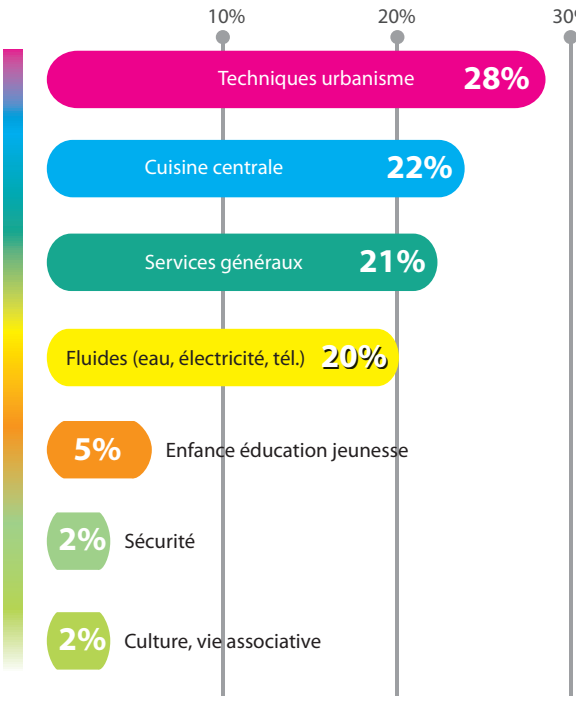

Pour 2021, les charges à caractère général ont été réajustés pour un fonctionnement normal des services tout en optimisant au maximum les dépenses de fonctionnement. La vigilance reste de rigueur dans ce contexte extrêmement instable. Par rapport au BP2019, exercice plus fiable que 2020 en termes de comparaison, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 7,63%.

La commune est engagée auprès des associations et leur verse chaque année une subvention de fonctionnement. Des critères d'attribution sont fixés : le budget, le nombre d'adhérents farencs, l'investissement dans la vie communale ou encore les aides indirectes tels que la mise à disposition d'équipements sportifs ou salles municipales. Pour 2021, le soutien aux associations est de **151 262 €**.

Financement du CCAS

La commune maintient pour 2021 son soutien financier au CCAS à hauteur de **165 000 €** afin de lui permettre de jouer son rôle de bouclier protecteur au service des personnes les plus fragiles.

Zoom sur la fiscalité directe locale

Pour la 17e année consécutive, la commune conserve ses taux d'imposition sur les taxes locales.

Le gouvernement poursuit l'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation.

Pour la première année, la commune va percevoir les recettes du nouveau panier fiscal, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties communale et une part de la TFPB départementale. **Ainsi, le taux départemental de 15.05 % s'additionne au taux communal de 27.82 %.** Le taux de la TFPB passe donc à 42,87%. **Cela n'aura donc pas d'incidence en 2021 pour le contribuable.**

Toutefois, le produit départemental de la TFPB ne compense pas totalement la perte du produit de la taxe d'habitation pour notre commune. En conséquence, un coefficient correcteur de 1,249985 est appliqué au produit de la taxe foncière communale après réforme.

En 2020, **80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation** sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, **en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.**

Retrouvez le budget primitif sur le site de la commune :
www.lafarelesoliviers.com/conseils-municipaux/

Les travaux de l'école Paul Doumer se poursuivent et des dépenses nouvelles d'équipement à hauteur de 1 564 919,15€ ont été budgétisées.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Acquisitions foncières	**170 348.00**
Equipements divers pour les services	**198 635.15**
Véhicules dont 1 véhicule de service électrique + 5 VAE + 1 véhicule utilitaire + 1 porteur d'eau pour la RCSC + 1 balayeuse/laveuse électrique	**337 956.00***
Etudes	**64 032.00**
Travaux bâtiment public, voirie, espaces verts, éclairage public	**190 475.00**
Création et extension réseau d'éclairage public (montée du petit Mas et carraire des Crémades) Remplacement des caniveaux à grilles (lot les Provençaux et chemin des Ferrages), Reprise entrée charretière (avenue Montricher), branchement compteur pour espaces verts (rond-point Saint Exupéry)	**96 133.00**
Réfection en enrobé de la voie et trottoir (parking Granon, lot Saint Marc, rue du Minotier et lot l'Oliveraie), aménagement partiel de l'accotement (chemin des Crémades)	**99 852.00***
Réaménagement des espaces, cloisons et sol, création de vestiaire à la salle de boxe (maison des jeunes), installation d'une climatisation réversible et aménagements extérieurs (local boulodrome)	**100 812.00***
Création d'un préau avec toile (École de la pomme de pin), remplacement des échelles crinolines pour accès au toit-terrasse (gymnase J. Fernandez), fourniture et pose de la porte d'entrée vitrée (CTM), mise en place d'une commande déportée avec régularisation de température (crèche), pose d'une clôture bassin de rétention Pomme de pin, et réaménagement de l'accueil par un ensemble bois vitré (hôtel de ville)	**35 004.00***
Réalisation d'un trottoir côté sud et d'une rampe pour piétons (chemin du Grand Jas), réfection en enrobé des deux impasses (lot les Amandiers), et aménagement massif entre le rond-point de Super U et le rond-point de la RN113	**87 570.00***
Scellement des pavés dans la cour maternelle Pomme de Pin ; Aménagement du local jouxtant l'épicerie sociale ; Crèche : réalisation d'un abri dans le patio et d'un mur de clôture, aménagement aire de jeux ; CCAS : climatisation réversible	**94 142.00**
Réfection et élargissement du chemin des trompettes avec création de places de stationnement	**47 973.00**
Vidéosurveillance	**16 739.00***
Travaux d'amélioration Forêt Communale	**25 248.00***

**La réalisation des travaux et l'acquisition des équipements sont conditionnées à l'obtention des subventions sollicitées auprès des divers financeurs.*

La commune s'appuie sur ses partenaires institutionnels pour financier ses réalisations : l'Etat, la Région et le Département sont un soutien important dans les projets de l'équipe municipale. Les subventions obtenues permettent de faire baisser le reste à charge financier de la commune.

Cette année, les subventions sollicitées s'élèvent à 545 725 €, finançant ainsi certains de nos projets d'investissement entre 60 % et 80 % du montant HT.

Taxe	Années	Taux	2021
Taxe habitation	2004-2020	17,00%	Impôt supprimé
Taxe Foncière Bâti	2004-2020	27,82%	42,87% (27,82% part communale + 15,05% part départementale)
Taxe Foncière Non Bâti	2004-2020	60,26%	60,26%

Évolution du produit des contributions directes

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des contributions directes	3 778 096	3 843 933	3 975 851	4 097 347	4 191 507	4 284 198
Évolution	2,55%	1,74%	3,43%	3,08%	2,30%	2,21%

travaux fibre |

À la Fare-les-Oliviers, la fibre optique se fait désirer !

De nombreux Farencs sollicitent régulièrement les services de la mairie ainsi que les élus concernant l'avancement du déploiement de la fibre à La Fare les Oliviers. La fin des travaux étant initialement prévue fin 2020, aujourd'hui, la grande majorité des foyers n'est toujours pas éligible à la fibre. Décidément, le très haut débit se fait désirer … .

Par qui les travaux sont-ils réalisés ?
Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit du gouvernement français, les travaux d'installation de la fibre à La Fare les Oliviers ont été confiés à l'opérateur Orange. Pour rappel, ce plan a été conçu pour fournir à l'ensemble des entreprises et foyers français un accès internet performant d'ici à 2025.
L'opérateur est chargé du financement et du déploiement d'une infrastructure fibre de type FFTH qu'il amènera jusqu'aux limites des propriétés. Ensuite, le raccordement sera réalisé par le fournisseur d'accès à internet choisi par chaque foyer.

Qui est concerné par l'accès à la fibre ?
Le déploiement de la fibre concerne l'ensemble des foyers et locaux professionnels de la commune, sauf en cas de refus du propriétaire ou du syndicat des copropriétaires.

Pourquoi autant de retard ?
Le calendrier des travaux initialement fourni par Orange était un calendrier prévisionnel. Il va sans dire que le confinement du printemps 2020 et les mesures sanitaires imposées par la suite ont rallongé les délais de l'opérateur ! Aussi, selon les quartiers et les difficultés techniques ou juridiques rencontrées, les échéances ont parfois été rallongées.
Lorsqu'il s'agit de réseaux souterrains, l'installation se déroule sans trop d'encombres. A titre d'exemple, dans le centre, des travaux préalables à l'installation de la fibre ont été réalisés pendant les travaux de réaménagement et l'enfouissement des réseaux a permis d'installer les fourreaux dans lesquels l'aménageur a ensuite tiré les câbles optiques.

Cependant, dans certains quartiers où les réseaux sont « aériens », l'opérateur doit s'appuyer sur les poteaux électriques ou d'éclairage public existant. Pour cela, Orange doit obligatoirement établir un diagnostic pour s'assurer qu'ils supporteront la charge supplémentaire. Dans le cas contraire, Orange installe de nouveaux poteaux pour assurer l'extension du réseau. Parfois, il s'agit de parcelles privées pour lesquelles Orange doit signer des conventions avec les propriétaires, repoussant ainsi l'installation de la fibre dans les quartiers concernés.

Quel délai pour le raccordement ?
Actuellement, 37% des habitations de la commune sont éligibles à la fibre. Au cours des derniers échanges avec Monsieur le Maire, Orange n'a pas souhaité communiquer de calendrier précis, quartier par quartier, pour le raccordement des foyers.
L'opérateur assure simplement que plus de 90% de la commune devrait être éligible à la fibre avant fin 2022. De nombreux foyers devront donc patienter encore quelques temps avant de connaître les joies d'une connexion internet haut débit et stable.

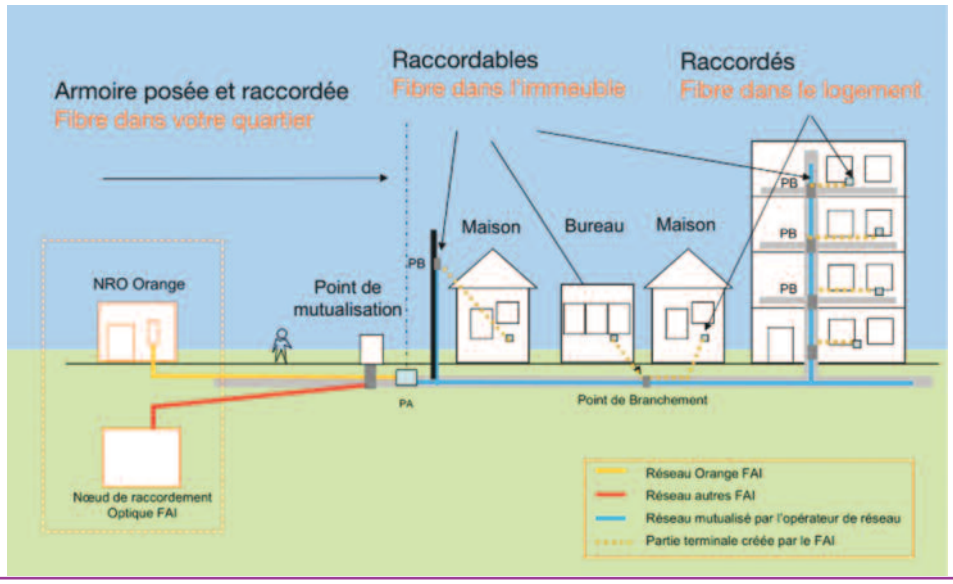

Pour suivre l'avancement des raccordements
Vous pouvez consulter la carte de couverture fibre sur :
https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre.

Vous êtes en copropriété ?
Pour tous les lotissements comportant plus de 4 logements, merci de contacter au plus vite : assiabouzraa@constructel.fr

infos pratiques |

Donnez une seconde vie à vos téléphones portables

Votre ancien téléphone portable dort au fond d'un tiroir ? Offrez-lui une seconde vie en le déposant dans le collecteur installé depuis le mois de février à l'accueil de la Mairie.

La commune a souhaité s'engager aux côtés d'Emmaüs International et Orange dans une vaste opération de recyclage de téléphones mobiles usagés.
Cette opération affiche 3 ambitions :
• préserver les ressources de la planète
• créer des emplois solidaires en France et en Afrique
• soutenir Emmaüs International

Tous les bénéfices sont versés au réseau Emmaüs International.

Une fois votre mobile usagé déposé dans le collecteur, il entamera son voyage dans une filière solidaire de recyclage.

Pour plus de renseignements sur la démarche, rendez-vous sur le site de la commune http://bit.ly/2NxkGBX

Concours Villas Fleuries – le jardinage, c'est bon pour le moral !

Malgré les confinements et restrictions qui se succèdent, certaines activités restent compatibles avec les mesures sanitaires en vigueur. Le jardinage en fait partie et permet de s'aérer et de respirer. C'est prouvé, le jardinage est bon pour le moral !

C'est pour cette raison que la commune a décidé de maintenir l'édition 2021 du concours « Villas Fleuries » qui pourra avoir lieu malgré les nouvelles restrictions annoncées fin mars.
Si vous aimez fleurir votre balcon, votre jardin ou votre commerce, le concours « Villas Fleuries » s'adresse à vous ! Vous pouvez participer dans l'une des catégories suivantes :
• Maison avec jardin, visible depuis la rue (les jardins clos ne peuvent concourir)
• Décor floral installé sur la voie publique
• Balcon, terrasse, fenêtre, mur,
• Commerce, hôtel, restaurant
• Fleurissement collectif, immeuble ou rue
• Ecole
La traditionnelle cérémonie de remise des prix ne pourra malheureusement pas avoir lieu, mais les lauréats recevront un bon d'achat afin de pouvoir embellir davantage leurs créations florales. Des photos de leurs créations seront partagées sur la page Facebook de la commune.

Inscriptions avant le vendredi 28 mai : communication@lafarelesoliviers.fr

infos pratiques |

Fourrière animale - Nouvelle procédure

Face à une augmentation importante du nombre d'interventions pour la prise en charge des animaux errants, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, la commune a décidé de faire appel au Centre animalier de Trets (groupe SACPA) pour en assurer le ramassage.

En 2021, pour déclarer un animal errant, blessé ou mort sur la voie publique et uniquement sur la commune de La Fare les Oliviers, vous devez appeler les services habilités par la Mairie :

Du lundi au vendredi

☎ Police municipale
06 09 96 29 33 (de 6h à 20h) et
04 90 42 69 98 (de 9h à 17h)

☎ Mairie
04 90 45 46 00 (pendant les horaires d'ouverture)

Week-ends et jours fériés

☎ Centre de secours BVA de Coudoux :
04 42 52 03 54

☎ Brigade de Gendarmerie de Velaux:
04 42 34 70 80

Et leur communiquer les informations suivantes :
Vos nom, prénom, numéro de téléphone, l'adresse du lieu de l'intervention, type, race et nombre d'animaux à prendre en charge.

IMPORTANT :
Retrouvez les modalités de prise en charge, les délais légaux de garde et les conditions dans lesquelles les animaux peuvent être remis à leur propriétaire sur le site de la commune :
https://bit.ly/3qjd1oy

Avis aux propriétaires de chats non-identifiés

Selon le Ministère de l'Agriculture, plus de 7 millions de chats ne sont ni pucés ni tatoués.
Afin de lutter contre les abandons et responsabiliser les maîtres de chats, la règlementation (décret n°2020-1625 du 18 décembre 2020) impose que les chats nés après le 1er janvier 2012 soient obligatoirement identifiés, par puce électronique ou par tatouage. Jusqu'à présent, cette obligation ne s'appliquait qu'en cas de vente ou de don des chats âgés de plus de sept mois.

Depuis le 1er janvier 2021, les maîtres possédant des félins non identifiés s'exposent à une amende de 750 euros (contravention de 5ème classe).

Naissances Filles

AUBERT DENANS Rose	23/12/2020
FOUCHER Lucille	27/12/2020
ROBLES Chloé	10/01/2021
VILAR DUFFOUR Lola	14/01/2021
TORA ROSIERES Kataliya	19/01/2021
NOGRIX Charlie	25/02/2021
SOUQUET FONTY Viktoria	04/03/2021
DORNAT Clélia	07/03/2021
NAULEAU Lucie	14/03/2021
CAPPELLO Cassandra	23/03/2021
BEGHIN Victoria	04/04/2021

Naissances Garçons

MACCARI Milan	23/11/2020
PIN Clément	28/11/2020
PEREIRA MOREIRA Rodrigo	04/12/2020
MINJARD Ambrose	21/12/2020
PLA MESSINA Lino	22/12/2020
ROBLES Bastien	10/01/2021
GINIEL Gianni	11/01/2021
COLOMBI Nathan	12/01/2021
GNAOUI Phaël	15/01/2021
BASCLE Lucas	29/01/2021
DESRUES Elohan	05/02/2021
BOUZAZI Zakaria	08/02/2021
GUIRALD Maé	14/02/2021
DEPLUS Nathéo	24/02/2021
ANDERSEN Diego	26/02/2021
HIRSCH Manoé	07/03/2021
DEGORRE Néo	26/03/2021
PÜNDENER Léo	30/03/2021
FURTADO RODRIGUES Liam	30/03/2021
GAUCHER Bruno	02/04/2021

Mariages

REVEST Allan et COLLOT Pauline 19/12/2020

BRAGANTI Julien ET RAFIK Ghizlane 09/01/2021

AIOSA Kevin et BEN TIBA Ghezlan 29/01/2021

LAMBERT Mathieu et SEYLER Marion 30/01/2021

PICANDET Benoit et CORNET Aurélie 20/03/2021

HEITZLER Nicolas et ROBERT-CARLOTTI Céline 10/04/2021

PACS

ROBERT Morgane et SOUSTELLE Guillaume 04/12/2020

BRAGANTI Julien et RAFIK Ghizlane 10/12/2020

CANALS Alexandre et SANTAMARIA Anaïs 28/12/2020

BILLAULT Natacha et PIGEYRON Eric 30/12/2020

LEPELTIER Philippe et LEPAROUX Pauline 12/01/2021

MAHé Soline et BARBARA Brice 15/01/2021

CABEZOS Thomas et BIJU-DUVAL Julia 21/01/2021

FIORINO Vincent et VINAS Léa 01/02/2021

CARREAU Sébastien et COUSTON Audrey 15/02/2021

BONNET Carole et COQUET Benjamin 23/02/2021

COLLOT Laureen et MONDOLONI Anthony 02/03/2021

MOURCIA Julien et BERTRAN Marion 17/03/2021

LARNAUDIE Léopold et GOUIN Charlène 25/03/2021

MAUGUEN Florie et GAUDINO Grégory 12/04/2021

Décès

RIEFFENACH Jean-Claude	19/08/2020
ARGIEME Pierre	21/09/2020
DESCAMPS Raymond	02/12/2020
BIZOT née FOURNIER Mireille	08/12/2020
REVELLO Laurent	22/12/2020
PERONA née VINCENT Yvette	23/12/2020
BIZOT née JOUBERJEAN Simone	24/12/2020
GOMES SERRA née ROSA FERRAIRA Maria	29/12/2020
ICARD Aimé	01/01/2021
BUONO Ivan	08/01/2021
DEMOLON Jean	12/01/2021
ANTHOUARD Jean-Pierre	21/01/2021
FINOIA née CRICCA Cristina	24/01/2021
GUES Joël	30/01/2021
VANELLE née CHAUSSE Christiane	02/02/2021
NEVIERE Alain	04/02/2021
CHEVROT Pascal	09/02/2021
COLOMBEL née FRANQUA Ghislaine	10/02/2021
ALLAIRE Monique	15/02/2021
BRUERE née FERNANDEZ Danielle	21/02/2021
AURIBEAU née FOSSARD Marie	22/02/2021
AMAOUCHE née LALOUCHE Daouia	23/02/2021
SCARPELLINI Sauveur	25/02/2021
MOKRANI Omar	05/03/2021
SARDELLI Denis	07/03/2021
PONTOIS Elise	24/03/2021
BORJA Jean-Marie	02/04/2021
BAUMANN née ADAM Yvonne	06/04/2021
AHMADI Hamadi	06/04/2021
DEBERGUE Jannic	07/04/2021

Retrouvez le détail des conseils municipaux sur :
www.lafarelesoliviers.com/conseils-municipaux/

Délibérations du conseil municipal du 17 décembre 2020

Décision modificative n° 3 du budget primitif 2020
Adopté à la majorité

Etalement de charges de dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire
Adopté à l'unanimité

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour soutien au fonctionnement des crèches communales
Adopté à l'unanimité

Contrat d'assurance des risques statutaires
Adopté à l'unanimité

Prise en charge par la commune de l'activité escalade durant l'année scolaire dans les groupes scolaires de la commune
Adopté à l'unanimité

Prise en charge par la commune de l'intervention d'une psychomotricienne au sein de notre crèche municipale la commune
Adopté à l'unanimité

Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section AM n°233 d'une superficie de 92m² sise Chemin de Favier à la Pomme de Pin
Adopté à l'unanimité

Déclassement du domaine public communal, classement dans le domaine privé communal et vente de la parcelle AC n°324 sise Rue Sarrail à Mme GONZALEZ Caroline
Adopté à l'unanimité

Projet de convention de rétrocession par la société LIDL à la Commune de voiries, espaces et équipements communs du lot dénommé « espace réservé » et trottoirs attachés – Zone économique Des Bons Enfants
Adopté à l'unanimité

Approbation de l'avenant n°3 aux conventions de gestion relatives aux compétences "Parcs et Aires de stationnement" et "Eau Pluviale" de la commune de La Fare-Les-Oliviers
Adopté à l'unanimité

Règlement de l'école municipale de musique, d'art et de danse (EMMAD)
Adopté à la majorité

Exonération du paiement des prestations suite la fermeture de la ludothèque
Adopté à l'unanimité

Délibérations du conseil municipal du 18 février 2021

Débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2020
Adopté à l'unanimité

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau de type 4x4 destiné à la Réserve Communale de Sécurité Civile
Adopté à l'unanimité

D.E.T.R. 2021 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'acquisition d'équipements de vidéoprotection
Adopté à l'unanimité

Modification de la délibération N° 2020_2_3 portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Adopté à l'unanimité

Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public entre TDF et la commune de la Fare les Oliviers
Adopté à l'unanimité

Centre de vaccination intercommunal contre la Covid 19 – Approbation de la convention de mise à disposition et de contribution
Adopté à l'unanimité

Convention de transfert temporaire de maitrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés et de financement par subvention
Adopté à l'unanimité

Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre les communes de Pelissanne, Grans et la Fare les Oliviers pour l'achat et la fourniture de denrées alimentaires
Retirée de l'ordre du jour

Groupement de commandes pour l'achat et la fourniture de denrées alimentaires entre les communes de Pélissanne, Grans et la Fare les Oliviers. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
Retirée de l'ordre du jour

Classement dans le domaine public communal de la parcelle AX n°219
Adopté à l'unanimité

Classement dans le domaine public communal de la parcelle BA n°610
Adopté à l'unanimité

Office Municipal de la Culture - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens
Adopté à l'unanimité

Office Municipal de la Culture – Désignation des élus
Adopté à l'unanimité

Délibérations du conseil municipal du 8 avril 2021

Compte de Gestion 2020 de la commune
Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier doit établir un compte de gestion en parfaite concordance avec le compte administratif établi par le Maire.
Monsieur le Maire propose l'adoption du compte de gestion du comptable public, qui est conforme au compte administratif de la commune.
Adopté à l'unanimité

Compte Administratif 2020 de la commune
Monsieur le maire propose l'adoption du compte administratif qui constitue le bilan comptable de l'exercice budgétaire.
Adopté à la majorité

Exercice 2020- Affectation du résultat de la section de fonctionnement
L'excédent de fonctionnement doit couvrir, le cas échéant, le déficit de la section d'investissement.

La section d'investissement étant excédentaire, Monsieur le Maire propose de reporter cet excédent de 1.030.016,96 € en section de fonctionnement.
Adopté à la majorité

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Monsieur le Maire rappelle que les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales.
Pour compenser la perte sur les budgets communaux, l'Etat a décidé de leur attribuer à partir de 2021 la part du département sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.
Le taux départemental de 15.05 % s'additionne donc au taux communal que Monsieur le Maire propose de laisser inchangé à 27.82 %.
Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passe donc à 42,87% qui représente la somme du taux communal et du taux départemental (sans changement pour le contribuable).
En ce qui concerne le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties Monsieur le Maire propose également de conserver le taux 2020 à 60,26%.
Adopté à la majorité

Budget Primitif 2021 de la Commune

Monsieur le Maire précise que le budget 2021 est encore marqué par la crise sanitaire et enregistre 2% de pertes prévisionnelles de recettes.
Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 11 938 949,00 € et en investissement à la somme de
10 531 444,50 €
Adopté à la majorité

Participations versées aux organismes de regroupement et autres organismes pour 2021

Monsieur le Maire propose d'adopter les participations de la commune aux syndicats intercommunaux et autres organismes dont elle est membre :
Le montant total des participations s'établit à 87 125,44 €.
Adopté à l'unanimité

Constitution d'une provision pour risque et charges exceptionnelles pour le non recouvrement d'une créance

Monsieur le Maire rappelle que la commune a instauré une taxe sur les déchets enfouis au CET de la Vautubière. La société SMA conteste cette taxe devant les tribunaux. Dans l'attente des conclusions de ce contentieux, il est prudent de provisionner cette somme jusqu'à son recouvrement effectif.
Adopté à la majorité

Travaux de proximité 2021 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du département dans le cadre des travaux de proximité.
Le montant total des travaux s'élève à 350 509.10 € HT. Montant de la subvention sollicitée : 245 356.37 €
Adopté à l'unanimité

Travaux d'amélioration de la forêt communale 2021 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du département dans le cadre des travaux d'amélioration de la forêt communale.
Le montant total des travaux s'élève à 12 624 € HT et le montant de la subvention sollicitée à 8 416 €.
Adopté à l'unanimité

Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2021 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de défibrillateurs

Monsieur le Maire rappelle que le centre culturel Jean Bernard, l'Hôtel de Ville et l'école de la Pomme de Pin sont équipés de défibrillateurs. Il propose de solliciter l'aide du département pour l'acquisition de 4 nouveaux défibrillateurs qui permettra d'équiper l'école Paul Doumer, le stade Xavier Foubert, le COSEC St Exupéry et le gymnase Jérôme Fernandez.
Montant de l'acquisition : 4207 € HT – Aide sollicitée : 2 525 €
Adopté à l'unanimité

Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2021 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un véhicule

Monsieur le maire propose de solliciter l'aide du département à hauteur de 11 569 € pour le remplacement d'un véhicule de la police municipale d'un montant de 19 282 € HT.
Adopté à l'unanimité

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de matériel radio destiné à la Réserve Communale de Sécurité Civile

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du département pour l'acquisition d'un système de radio tout opérateur qui permet en cas de catastrophe et de destruction de certains émetteurs de récupérer tout réseau encore disponible.
Le montant de l'acquisition s'élève à 1017€ et la subvention sollicitée à 610 €.
Adopté à l'unanimité

Fonds Départemental pour la mise en œuvre du « plan climat-air-énergie territorial » – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un véhicule, de vélos et d'une balayeuse-laveuse

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental afin de financer : un véhicule de service électrique pour les services techniques, 5 vélos de service à assistance électrique ainsi qu'une balayeuse laveuse électrique pour améliorer la qualité de l'entretien des petites rues. Le montant total de ces acquisitions s'élève à 157 026.65 € HT. La commune sollicite l'aide du département à hauteur de 109 918.65 €
Adopté à l'unanimité

Fonds Départemental pour la mise en œuvre du « plan climat-air-énergie territorial » – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'un diagnostic sur le COSEC Saint Exupéry

Monsieur le Maire propose de solliciter le département afin de réaliser une étude-diagnostic préalable à la réhabilitation du gymnase St Exupéry. Le montant de l'étude s'élève à 30 660€ HT, et l'aide financière du département à 18 396 €
Adopté à l'unanimité

Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) pour l'aménagement du boulodrome et de la maison des jeunes

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière de la Région, en complément de celle qui a été demandée au département pour divers travaux dans les bâtiments. Montant des travaux 58 806.44€ HT. Montant de l'aide de la Région : 8401 €

Adopté à l'unanimité

Versement de subventions aux associations pour 2021

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations suivant un tableau remis aux élus. Le montant total des subventions s'élève à 151 262 €.

Adopté à la majorité

Adhésion au Centre National des Réserves Communales de Sécurité Civile

Monsieur le Maire propose d'adhérer au comité national des réserves communales de sécurité civile pour un montant de 15 € par an pour l'adhésion de la commune et de 5 € par an et par réserviste, soit 100 € pour 20 volontaires.

Adopté à la majorité

Dispositions relatives à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus - indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux – Délibération modificative

Le trésorier a alerté la commune sur une erreur concernant la délibération relative aux indemnités des élus. Monsieur le Maire propose de corriger cette erreur.

Adopté à la majorité

Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section BB n°23 d'une superficie de 43m² sise Montée des Emeries

La parcelle privée cadastrée BB n°23 d'une superficie de 43 m² montée des Emeries est aménagée en stationnement et pour partie est intégrée à la voie.

Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation de fait, par l'acquisition de la parcelle au prix de 3 440€ soit 80€/m².

Adopté à l'unanimité

Acquisition amiable à l'euro symbolique par la Commune de vingt-neuf parcelles situées le long de l'ancienne route 19C appartenant au Département des Bouches du Rhône

Monsieur le Maire propose l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles, appartenant au département, situées le long de l'ancienne route départementale 19C qui a été rétrocédée à la commune il y a plusieurs années

Adopté à l'unanimité

Déclassement du domaine public communal, classement dans le domaine privé communal et vente des parcelles AC n°324 et AC n°88 sise Rue Sarrail à Mme GONZALEZ Caroline (Délibération rectificative)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal de décembre portant sur le même objet. Par erreur, la première délibération ne mentionne que la vente de la parcelle AC 324. Cette modification inclut la parcelle AC 88. La vente porte donc sur 25m² au total, à 80 € le m², pour un montant total de 2 000 €. Les frais d'acte restent à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

Déclassement du domaine public communal, classement dans le domaine privé communal et cession onéreuse de la parcelle AE n°8 sise Avenue Vincent de Forbin à NEW ART PROMOTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de New Art Promotion en vue d'acquérir la parcelle communale AE N°8 d'une superficie de 158 m² située au droit de sa propriété, en bordure de l'avenue Vincent de Forbin, pour l'intégrer au lot recevant des logements sociaux. Il propose 110€ le m² soit 17 380 €. Cette parcelle n'est pas affectée à un usage ou service public et n'a pas vocation à l'être. Par contre sa vente dans le cadre de la création de 11 logements sociaux représente un vrai enjeu d'intérêt général. Monsieur le Maire propose de déclasser cette parcelle afin de l'intégrer au domaine privé communal et permettre cette vente.

Adopté à la majorité

Régularisation de l'acquisition de la parcelle AA n°6 par la Commune à M. LAVISON Pierre

Lors de son agrandissement il y a plus de 30 ans, l'hôtel de ville a investi une propriété privée, sans acte notarié. Monsieur le maire propose une régularisation juridique par une acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AA 6. Les frais d'acte sont pris en charge par la commune.

Adopté à l'unanimité

Modification du règlement administratif commun aux services en direction des enfants et adolescents (3/17) et des règlements intérieurs à compter du 1er septembre 2021

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement des services périscolaires afin de permettre l'accès à tous les enfants scolarisés à la cantine, de diminuer le délai de prévenance pour inscription ou absence de 14 jours à 7 jours et enfin d'annuler le règlement accueil jeunes au profit d'un règlement spécifique aux séjours jeunes.

Adopté à l'unanimité

Tribune de la majorité

Chers Farencs,

Aujourd'hui, plus que jamais, l'équipe municipale est unie et mobilisée à 100% pour aider à endiguer l'épidémie dans la commune et réduire autant que possible l'impact sur nos vies. Impliqués dès 2020 dans la création du centre de dépistage de Velaux, puis du centre de vaccination de Ventabren, nous restons aujourd'hui encore partenaires du vaccinodrome de Coudoux, afin que notre population ait accès rapidement au vaccin.

Lors de notre réélection en 2020, l'un de nos principaux engagements était de permettre l'accès à la restauration scolaire pour tous. Grâce à la mobilisation des élus et des services municipaux, tous les enfants pourront y manger, sans condition, dès le mois de septembre 2021.

L'une de nos priorités reste également le soutien au tissu associatif farenc dont nous sommes très fiers. Le label « Ville Européenne du Sport 2021 » récemment obtenu par la commune en est une parfaite illustration ! Aussi, tant que nos finances le permettront, nous continuerons à tout mettre en œuvre pour préserver ces aides parfois cruciales en ces temps difficiles.

Nous déplorons que, comme en 2020, lors du conseil municipal, les 4 élus de l'opposition n'aient pas souhaité voter les subventions aux associations, Une équipe d'opposition qui, par ailleurs, montre clairement une certaine désunion lors de ses votes ….

L'équipe de La Fare Ensemble, épaulée par son comité de soutien et grâce à une implication remarquable des agents municipaux, s'attelle à la tâche et continue à vous proposer des services, des manifestations et des projets !

Vous pouvez compter sur nous.
Vous pouvez nous contacter via notre page Facebook :
www.facebook.com/LaFareEnsembleavecOlivierGuirou

Les élus de la majorité

Tribune de la minorité

L'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales impose de réserver, dans les bulletins d'information diffusés par les communes, un espace d'expression aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les propos et opinions exprimés dans les textes ci-dessous n'engagent que leurs auteurs. Aucune correction n'y a été apportée. À la demande du groupe La Fare à Cœur, la tribune de l'opposition a été rebaptisée « tribune de la minorité ».

La Fare à Cœur

Chers Farenques et chers Farencs
Malgré toutes les difficultés que nous impose la crise sanitaire pour nous réunir et débattre des projets de notre commune, voilà déjà un an que nous participons activement aux conseils municipaux.
Le nouveau règlement du conseil municipal défavorise encore un peu plus l'équipe minoritaire, mais nous continuons d'apporter nos idées. Par exemple, nous avons demandé que soit réétudiée la question de la fermeture imposée du centre de loisirs, et de la crèche (pendant les vacances d'été), l'élargissement des plages horaires du périscolaire, et de revoir le délai d'inscription/désinscription à la cantine.
Autre point, notre sécurité ; nous approuvons la mise en place de systèmes de vidéosurveillance supplémentaires, mais regrettons qu'hormis M le maire et un adjoint seul le chef de la police municipale les visionne. Ne pouvant pas tout faire, on comprend mieux pourquoi les petites incivilités subies par les Farencs sont rarement résolues.
Ou encore lors du remplacement de bornes incendies. Nous avons demandé la mise en place de balises souples plus sécurisantes comme il est fait dans les communes voisines, mais d'après M le maire, les pompiers n'en voudraient pas...
Les Farencs sont respectueux des règles sanitaires, mais depuis la reprise du marché l'espace dédié aux familles est réduit sur le cours Briand : pourquoi ne pas réfléchir sur une circulation plus distanciée, plus aérée ?
Nous avons été interpellés sur notre terrain de motocross autrefois international. Des rumeurs circuleraient sur son avenir alors que beaucoup profitent de cette activité et de ce terrain bien entretenu. Aucune certitude sur son devenir… Nous demandons une concertation et des réponses sur les projets futurs.
C'est avec surprise que nous découvrons que les subventions accordées aux associations ont très peu baissées, voire pratiquement pas changées. Il aurait été préférable d'augmenter celles accordées aux associations caritatives très sollicitées en cette période difficile.
Nous déplorons ce manque d'écoute et de considération car nous restons dans une optique d'amélioration et tentons de faire entendre nos/vos suggestions.
Prenez soin de vous et restons vigilants.
Continuez de nous contacter !
FB : La fare à cœur
Mail : eluslafare@gmail.com

Les élus de La Fare A Coeur

Elections départementales et régionales

A ce jour, les élections départementales et régionales sont prévues les 20 et 27 juin prochains. Vous voterez donc pour les 2 élections à chaque tour de scrutin.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021

Outre la mise en œuvre des mesures barrières exigées dans le contexte sanitaire actuel, la municipalité mettra en place toutes les préconisations suggérées par le Ministère de l'Intérieur.

PROCURATIONS « Nouveauté »
Depuis le 6 avril, une nouvelle téléprocédure est ouverte aux électeurs pour l'établissement d'une procuration électorale. Complémentaire de la procédure « papier », ce nouveau dispositif sera largement dématérialisé et se déroule en 3 étapes.

1. Effectuez votre demande en ligne depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone sur **www.maprocuration.gouv.fr/.**
Un numéro de dossier vous sera délivré ;
2. Rendez-vous ensuite dans une Gendarmerie ou dans un Hôtel de Police Nationale, muni de votre carte d'identité et de votre numéro de dossier. L'agent habilité validera la procuration et la transfèrera en version dématérialisée à la Mairie ;
3. Après contrôle du service des élections, vous serez informé par courriel de la prise en compte de votre procuration.

SITUATION ELECTORALE
La commune a effectué de nombreuses radiations pour perte d'attache avec la commune depuis juillet 2020, suite aux retours postaux « n'habite plus à l'adresse indiquée » des cartes électorales et de la propagande (profession de foi et bulletins des candidats). 2 courriers ont été envoyés à l'électeur avant un 3ème confirmant sa radiation.

Il est possible de connaître votre situation électorale (commune, bureau de vote…) sur le site service-public.fr dans la rubrique « interroger sa situation électorale » ou en appelant le service élec tions en Mairie.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous habitez toujours à La Fare les Oliviers, mais vous avez changé d'adresse ?

Vous devez impérativement communiquer votre nouvelle adresse ainsi qu'un justificatif de domicile si vous souhaitez maintenir votre inscription sur les listes électorales.

Vous êtes nouvellement installés sur la commune ?

Vous pouvez vous inscrire directement en Mairie ou sur le site service-public.fr

Documents nécessaires :
- Carte d'identité ou passeport
- Justificatif de domicile de – de 3 mois

Le service des élections reste à votre disposition pour tout renseignement au 04 90 45 46 26 ou 04 90 45 46 04

Enquête publique sur le Plan de Déplacements Urbains

Une enquête publique portant sur le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Métropole Aix-Marseille-Provence se déroulera du 20 avril à 9h au 21 mai à 17h.

Cette enquête a pour objectif de définir un diagnostic de la mobilité sur le territoire, une stratégie et un plan d'action en vue de répondre aux besoins de mobilité des personnes et des marchandises sur la période 2020-2030.

• Vous pouvez consulter le dossier en ligne : **https://bit.ly/39TiyfZ**
• Ou à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture

Par ailleurs, des permanences de la commission d'enquête seront organisées dans plusieurs communes ainsi que par téléphone (sur rendez-vous). Retrouvez la liste des permanences et les modalités de prise de rendez-vous sur le site de la commune : **https://bit.ly/39TiyfZ**

Restez informés : www.lafarelesoliviers.com
https://www.facebook.com/mairielafarelesoliviers